VILLE DE DEUX-MONTAGNES

# AVIS PUBLIC

## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 14 novembre 2024, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

| **Désignation de l'immeuble** | **Nature et effet de la dérogation demandée** |
|---|---|
| Dossier 2024-00782<br>640, rue Kelly<br>(Lot 1 603 628) | D'autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale existante avec une marge avant secondaire de 3,80 mètres au lieu de 6,0 mètres. |

Fait à Deux-Montagnes, le 28 octobre 2024.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques